



**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11/12/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le onze du mois de décembre à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

**Date de la convocation** : 4 décembre 2025

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 13
- Votants : 13

**13 présents :** Maryse BARIGAULT, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

**Excusés/Absent(e)s:** Nadia CADET, Pierrette MILLIASSEAU.

**Secrétaire de séance** : Anne ALLIER

**ADHESION A LA PRESTATION DE PILOTAGE DES CONVENTIONS EN PREVOYANCE ET EN SANTE DU CDG79**

***Délibération n° D 2025-018***

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
- Vu la délibération n°2025-2 du Conseil d'administration du CDG79 en date du 7 juillet 2025 attribuant la convention de participation en prévoyance à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au groupement MNT – RELYENS,
- Vu la délibération n°2025-3 du Conseil d'administration du CDG79 en date du 7 juillet 2025 attribuant la convention de participation en santé à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au groupement MNT – RELYENS,
- Vu la délibération n°2025-4 du Conseil d'administration du CDG79 en date du 7 juillet 2025 adoptant une tarification pour l'adhésion aux contrats collectifs,
- Vu les délibérations 2025-016 et 2025-017 du Conseil d'administration du CIAS portant adhésion à l'assurance Prévoyance et à l'assurance Santé, au bénéfice de ses agents,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration décide :

- **D'adhérer à la convention de pilotage des conventions de participation en prévoyance et en Santé**, conclues entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- **De valider la contribution financière à verser au Centre de Gestion 79 d'un montant de 400 €**. Le paiement de cette participation a lieu en une seule fois, à l'adhésion de la collectivité
- **D'autoriser Le président ou Mme La Vice-Présidente du CIAS**, à signer la **convention d'adhésion**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**, et notamment les crédits nécessaires au versement de la contribution financière au CDG79

Pour extrait certifié conforme, le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Anne ALLIER

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200055671-20251212-5-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.  
Publication le : 12-12-2025

La Vice-Présidente,  
Frédérique DRAMBRINE

